

# Conditions générales de Vente

## Conditions générales de Option Langues

### Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de stages de formation ou de services passée auprès de la Société OPTION LANGUES par ses clients.

### Article 1 : Inscriptions à un stage de formation

Toute demande d'inscription à un stage peut s'effectuer :

- par téléphone au 02 23 20 05 45
- par Email : [h.guillope@optionlangues.com](mailto:h.guillope@optionlangues.com)
  
- sur notre site WEB : [www.optionlangues.com](http://www.optionlangues.com)
  
- par courrier, à l'adresse suivante : Option Langues s – 25, rue d'Antrain – 35700 Rennes
- via le site de la plateforme moncompteformation.

### Article 2 : Confirmation de commande

Les réservations pour une formation sont définitives après réception d'une confirmation écrite et signée

- Pour être confirmée, toute inscription portant la signature d'un responsable autorisé, devra nous être retournée, par mail ou courrier, dûment complétée
- Toute commande de formation Inter-Entreprises suppose que le client accepte le contenu du stage présent sur le site Web de Option Langues
- Toute commande de formation Intra-Entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration
- les formations commandées via le site moncompteformation sont soumises aux conditions des CGV et CGU de la Caisse des dépôts et Consignations

### **Article 3 : Prise en charge par un organisme collecteur**

- Option Langues facture un organisme de financement (OPCo) si cette procédure de prise en charge est expressément mentionnée au moment de la commande. Aucune demande de financement ne pourra être acceptée ultérieurement
- Au cas où les prises en charges des OPCO arriveraient plus de deux mois après la commande, Option Langues a la possibilité de demander le paiement des prestations au Client en direct
- Dans le cas où le Client souhaiterait tout de même maintenir sa demande de financement malgré le retard de réception de la prise en charge, une enveloppe forfaitaire de frais de retard de paiement de 2.5% du montant de la prestation sera facturée au client

### **Article 4 : Formation**

- Option Langues se réserve le droit d'appliquer à tout moment, les modifications qu'elle juge utile à ses programmes et prestations ainsi qu'à la programmation de ses sessions. Les modifications ou suppressions sont susceptibles d'intervenir chaque semestre
- Toute formation commencée sera due

### **Article 5 : Prix**

- Tous les prix stipulés dans les tarifs ou offres de Option Langues sont formulés en euros Hors Taxes
- Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la commande de la formation
- La liste des prix figure au catalogue en vigueur lors de la commande et peut être communiquée sur simple demande
- Les repas, les éventuels frais de transport et d'hébergement du stagiaire ne sont jamais compris dans les tarifs, sauf mention spéciale et expresse

### **Article 6 : Facturation, délais et modalités de paiement**

- Une facture est établie à l'issue de la prestation, chaque mois ou chaque trimestre.
- Les factures sont payables sans escompte à 30 jours fin de mois, date de facture à l'ordre de : Option Langues
- En contrepartie des versements reçus, Option Langues s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la présente convention et à fournir les pièces et documents de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation

- Chaque prestation sera détaillée (animation, frais de déplacement, hébergement...)
- La facture sera libellée en euros HT
- En cas de retard de paiement au terme fixé, les sommes restant dues porteront intérêts de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, au taux de 2% le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.
- Les factures émises correspondant à des prestations de services, aucun escompte pour règlement comptant ne peut être déduit

### **Article 7 : Annulation des formations en France**

- Toute annulation d'inscription doit être signalée et confirmée par écrit.

#### **Stages intensifs : en France**

- Dans le cas d'une annulation par le client au moins 20 jours ouvrés avant la date de début du stage, il n'y a pas de frais d'annulation
- Dans le cas d'une annulation entre 5 et 19 jours ouvrés avant la date du stage, et afin d'assurer une continuité de service, une facture correspondant à 50 % du montant du stage sera adressée au client
- A moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours ou en cas d'une absence du stagiaire le jour du stage, une facture correspondant à 100 % du stage sera adressée au client, sauf cas de force majeure
- Option Langues se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 10 jours ouvrés avant sa date de début, en cas d'insuffisance d'inscriptions.

#### **Stages intensifs : à l'étranger**

- Dans le cas d'une annulation par le client au moins 60 jours ouvrés avant la date de début du stage, une facture correspondant à 15 % du montant du stage sera adressée au client
- Dans le cas d'une annulation entre 22 et 59 jours ouvrés avant la date du stage, et afin d'assurer une continuité de service, une facture correspondant à 70 % du montant du stage sera adressée au client
- A moins de 25 jours ouvrés avant le début du cours ou en cas d'une absence du stagiaire le jour du stage, une facture correspondant à 100 % du stage sera adressée au client, sauf cas de force majeure

#### **Formations extensives :**

- Dans le cas d'une annulation par le client avant 12h la veille du cours (jour ouvré) avant le début du cours, il n'y a pas de frais d'annulation, au-delà, le cours est réputé réalisé et facturé au client.

### **Article 8 : Documents administratifs**

- Option Langues accompagne les factures des documents justificatifs (feuilles d'émargement, attestation de présence, questionnaire d'évaluation) à la seule entité réceptrice des factures et exclusivement à celle-ci
- Option Langues ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation, quel(s) qu'en soi(en)t le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation

### **Article 9 : Règlement intérieur**

- Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes

### **Article 10 : Confidentialité**

- Les informations et le savoir-faire dispensés pendant les formations et séminaires sont destinés à l'usage exclusif de l'auditeur
- Sauf accord entre les deux parties, le client s'engage à ne pas débaucher directement ou indirectement le personnel de Option Langues avec qui il aurait eu contact à l'occasion d'un stage, et ce durant une période de 24 mois après le dernier stage suivi

### **Article 11 : Responsabilité**

- Option Langues ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies

### **Article 12 : Droit applicable et attribution de compétence**

- Les CGV sont régies par la loi française. En cas de litiges et/ou difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales de Vente, et si les parties ne parviennent pas à les résoudre à l'amiable, le Tribunal de Commerce de RENNES est seul compétent.